

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille dix, le 7 OCTOBRE, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Marie-Claudette DARASPE

Date de convocation du Conseil communautaire : 29 septembre 2010

Etaient présents :

- ARCINS : Claude GANELON pouvoir Daniel PARABIS, Daniel PARABIS
 - ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT
 - CANTENAC : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Fabienne OUVRARD
 - CUSSAC : Dominique FEDIEU, Jean-Luc NABET
 - LABARDE : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
 - LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
 - LUDON-MEDOC : Joseph FORTER, Benoît SIMIAN, Roland HEBRARD, Yves DUMAS, Jean-Pierre LAMY
 - MACAU : Christel COLMONT-DIGNEAU, Christine NADALIE, Anne SAVIN DE LARCLAUZE, Marie-Claudette DARASPE
 - MARGAUX : Jacqueline DOTTAÏN, Jean-Marie GAY, Claude BERNIARD
 - LE PIAN-MEDOC : Didier MAU, Christian VELLA, Philippe SIMON, Michel LANCADE, Virginie GARNIER, Anne-Marie BENTEJAC, Josette JEGOU, Annick MORA
 - SOUSSANS : Pierre-Yves CHARRON, Pascal GALLEGO, Ludovic LALANDE
- Absent, excusé : Fabien CAILLER**

Concerne : 10-82 Elaboration du Plan d'Accessibilité pour la voirie et les espaces publics (PAVE) et des établissements recevant du public. Choix du bureau d'études.

Par délibération 10-24 du 25 mars 2010, le Conseil Communautaire a autorisé Monsieur le Président à consulter des bureaux d'études, en vue de l'élaboration du Plan d'Accessibilité pour la Voirie et les Espaces publics (PAVE) et des Établissements Recevant du Publics (ERP), sur l'ensemble du territoire communautaire.

Suite à cette consultation, 27 dossiers ont été retirés et 9 bureaux d'études ont répondu.

Lors de sa réunion, le 16 septembre, la Commission d'Appel d'Offres a accepté les offres présentées.

Ce jour, la Commission d'Appel d'Offres, au vu du rapport d'analyse, a décidé de retenir :

- Lot 1 : ACF pour un montant de 19 164 € H.T.
- Lot 2 : ACF pour un montant de 10 290 € H.T.
- 5 réunions pour les 2 lots pour un montant de 1 500 € H.T.

Soit un total général de 30 954 € H.T., 37 020,98 € T.T.C.

Il vous est proposé de suivre cet avis.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir :

- ▶ Lot 1 : ACF pour un montant de 19 164 € H.T.
- ▶ Lot 2 : ACF pour un montant de 10 290 € H.T.
- ▶ 5 réunions pour les 2 lots pour un montant de 1 500 € H.T.

Soit un total général de 30 954 € H.T., 37 020,98 € T.T.C.

en vue de l'élaboration du Plan d'Accessibilité pour la Voirie et les Espaces publics (PAVE) et des Établissements Recevant du Publics (ERP), sur l'ensemble du territoire communautaire et de suivre ainsi l'avis de la Commission d'Appel d'Offres.

- ▶ **autorise** Monsieur le Président à signer les documents correspondants.

*Certifié exécutoire :
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme
Arsac, le 11 octobre 2010

Le Président,

Gérard DUBO



Acte à classer

DL10-82

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_3_2010-10-15T14-22-33.00 (MI30983327)**Identifiant unique de l'acte :** 033-243301447-20101007-DL10-82-DE (Voir l'accusé de réception associé)**Objet de l'acte :** Elaboration du Plan d'Accessibilité pour la voirie et les espaces publics et des établissements recevant du public. Choix du bureau d'études**Date de décision :** 07/10/2010**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :**
1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.11. marchés sur appel d'offres**Acte :** 10-82.PDF**Préparé**

Le 15/10/10 à 14:22

Par PERIER Jean-Marc**Transmis**

Le 15/10/10 à 14:22

Par PERIER Jean-Marc**Accusé de réception**

Le 15/10/10 à 14:33